

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 MARS 2017

Date de convocation et d'affichage : 21 mars 2017

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 H 36.

Étaient présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BERTAIL Sibylle, BETTINGER Sylvianne, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FRAENKEL-LOCHARD Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MICHEL Sophie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUERIN Françoise, RABAT ARTAUX Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTA Colette, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, SAUBLET SAINT MARS Véronique, SEBBARI Samira, SIMON Véronique, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOIX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAUX Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, GABRIEL Martin, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GATOULLAT Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, GRIENENBERGER Daniel, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEPRINCE Didier, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUEL Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOUILLEFARINE Jean-Claude, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SPILMANN Marcel, SUBTIL Bruno, THIBAUT Christian, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VAN DE WALLE Robert, VETTER Claude, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : CHAPLOT Roland par BLOT Gilles, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, PARIGAUX Jean-Louis par SBROVAZZO Valérie, MARIE Sylvie par PORTIER Francis, FAURE Gilbert par CHODLEWSKI Martine,

Sont excusés et ont donné pouvoir : GAURIER Claude à GARNERIN David, BLASSON Christian à BLASCO Thierry, FINET Odile à RABAT ARTAUX Nadia, MOSER Alain à ARNAUD Jean-Jacques, GANTELET Bruno à HELIOT COURONNE Isabelle, BAZIN-MALGRAS Valérie à PATELLI Lise, BRET Marc à MENUEL Gérard, LE CORRE Marie à BERTAIL Sybille, ROUVRE Annie à PHILIPPON Elisabeth, SYDOR Dimitri à Anna ZAJAC, RIGAUD Jacques à MICHEL Sophie,

Absents et excusés : LEIX Jean-François, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, REHN Yves

Le Conseil Communautaire a choisi comme secrétaire de séance, FRAENKEL LOCHARD Stéphanie

DELIBERATION N°03	Fixation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2017
RAPPORTEUR	Alain BALLAND

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
121	126	126		6	

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2017

Rapporteur : Alain BALLAND

**FISCALITE COMMUNAUTAIRE
FIXATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES****Exposé :**

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les communautés de communes Bouilly Mogne Aumont, Seine Barse, Seine Melda Coteaux, Portes du pays d'Othe et le Grand Troyes ont fusionné en un unique établissement de coopération intercommunale dénommé Troyes Champagne Métropole.

Antérieurement à la fusion, le service d'élimination des déchets était financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur les communautés de communes Seine Barse, Seine Melda Coteaux, Portes du pays d'Othe et sur la Communauté d'agglomération du Grand Troyes.

L'article 1639 A bis du code général des impôts prévoit qu'un EPCI issu d'une fusion doit prendre les délibérations afférentes à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères jusqu'au 15 janvier.

En l'absence de délibération prise avant cette échéance, le régime applicable (exonérations, réductions, zonage ...) sur le territoire des EPCI fusionnés est maintenu, pour une durée qui ne peut excéder 5 années suivant la fusion.

Ainsi, le zonage fiscal institué précédemment par les communautés de communes Seine Barse, Seine Melda Coteaux et par le Grand Troyes au titre de l'année 2016 continuera à s'appliquer dans les mêmes conditions pour toute l'année 2017.

Ces EPCI avaient effectivement défini des zones pour lesquelles ils votaient des taux différents en vue de proportionner le montant de la taxe à l'importance du service rendu, appréciée en fonction des conditions de réalisation du service et de son coût.

En vertu de ces dispositions, la taxe pourrait continuer à s'appliquer en 2017 sur les 57 communes relevant de ce mode de financement, regroupées au sein de 29 zones distinctes présentées ci-après.

A compter de 2017, il revient à Troyes Champagne Métropole de fixer les taux d'imposition correspondants. Pour cette 1^{ère} année de fonctionnement, les taux en vigueur en 2016 pourraient être reconduits à l'identique, étant entendu que la nouvelle communauté d'agglomération devra engager dès que possible le processus d'harmonisation des taux d'imposition à l'échelle du nouveau territoire.

Décision :

Au vu des éléments précédents, il vous est proposé :

- **DE FIXER comme suit les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur les différentes zones de perception pour 2017 :**

COMMUNES	ZONAGE 2017	TAUX 2017
BREVIANDES	1	8,10
LA CHAPELLE ST LUC	2	9,76
LES NOES PRES TROYES	3	10,85
PONT STE MARIE	4	8,85
LA RIVIERE DE CORPS	5	10,24
ROSIERES	6	10,89
SAINT ANDRE LES VERGERS	7	9,23
SAINT GERMAIN	8	18,60
SAINT JULIEN LES VILLAS	9	7,87
SAINT PARRS AUX TERTRE	10	9,11
SAINTE SAVINE	11	10,80
TROYES	12	11,32
BUCHERES	13	10,42
SAINT LEGER PRES DE TROYES	14	10,31
VERRIERES	15	14,98
SAINT THIBAULT	16	10,46
MOUSSEY	17	10,46
TORVILLIERS	18	9,60
ISLE AUMONT	19	10,46
BUCEY EN OTHE ESTISSAC FONTVANNES MESSON PRUGNY VAUCHASSIS	20	15,80
CRENEY DIERREY SAINT PIERRE LAVAU MACEY MERGEY MONTGUEUX LE PAVILLON SAINTE JULIE SAINT BENOIT SUR SEINE SAINT LYE SAINTE MAURE VAILLY VILLACERF VILLECHETIF VILLELOUP	21	10,62
BARBEREY ST SULPICE	22	11,90
PAYNS	23	11,37
AUBETERRE MONTSUZAIN	24	11,95
FEUGES	25	11,07
LAUBRESSEL	26	11,09
THENNELIERES	27	11,65
BOURANTON COURTERANGES FRESNOY LE CHATEAU LUSIGNY SUR BARSE MESNIL-SAINT-PERE MONTIERAMEY MONTREUIL SUR BARSE	28	12,32
CLEREY MONTAULIN ROUILLY SAINT LOUP RUVIGNY	29	12,93

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote